

Documents à remettre à l'arrivée au camp

Afin de faciliter le traitement des dossiers, merci de bien vouloir privilégier les communications par email à cette adresse :

inscriptions@campdelarvor.fr

Documents Obligatoires

ASSN (Attestation Scolaire de Savoir Nager - obtenu en CM2/6ème)

ou

Attestation de réussite au test préalable à la pratique des activités nautiques en centre d'accueil de mineurs (selon Arrêté du 28 février 2022) / Test d'aisance aquatique

> note : un brevet de natation 25m ou 50m ne remplace pas l'ASSN ou le test d'aisance aquatique

Règlement intérieur signé par l(es) enfant(s) et le.a responsable légal.e (modèle joint)

Autorisations parentales (selon modèles joints)

Autorisation de transport

Autorisation de prise de vue et diffusion de l'image

Attestation de sécurité sociale portant mention du nom de l'enfant inscrit

Attestation de couverture médicale complémentaire (mutuelle)

Fiche sanitaire de liaison (formulaire modèle joint)

Certificat médical datant de moins de 3 mois (modèle joint)

Documents à remettre au directeur du séjour le jour de l'arrivée

Ordonnance du médecin si votre enfant doit prendre un traitement médical pendant le séjour

Si besoin, une photocopie du dossier médical sous enveloppe cachetée

Le cas échéant, si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par une autre personne à l'issue de son séjour au camp, une autorisation de prise en charge par un tiers (manuscrite/sur papier libre)

INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse du camp : HENT POUL AR RANIKED, LARVOR, 29750 LOCTUDY (à 100 m de l'école publique de LARVOR) – 07 68 80 75 82

L'accueil des jeunes au camp a lieu le Dimanche en fin d'après-midi à partir de 17h

A votre arrivée au camp, vous serez accueillis par l'équipe d'animation, puis vous voudrez bien vous présenter auprès du Directeur afin de régler les dernières formalités administratives.

NB : afin d'éviter d'encombrer l'accès au camp avec les voitures, merci de bien vouloir vous garer sur le parking situé à côté de l'école primaire à 100m du camp.

Le jour du départ, vous pourrez venir chercher votre (vos) enfant(s) entre 15h00 et 16h00

Argent de poche : Pour éviter les pertes, nous proposons aux jeunes de confier leur argent à l'animateur responsable qui le restituera à la demande.

Visite des parents : Les parents sont toujours les bienvenus au camp. Si vous souhaitez venir voir votre enfant, il est cependant préférable de téléphoner au camp, afin d'éviter que votre enfant ne soit en activité à ce moment-là.

Téléphone : En cas de besoin, le camp dispose d'un téléphone pour que vos enfants puissent vous joindre (07 68 80 75 82)

Trousseau :

- Pour l'activité voile une paire supplémentaire de chaussures fermées (ou bottillons néoprène) – les pieds nus, sandales ou claquettes ne seront pas autorisés à bord des bateaux
- Pour l'activité voile : vêtements robustes et/ou usagés, (shorty ou combinaison néoprène facultatif)
- Une gourde marquée au nom de l'enfant
- Sac de couchage (chaud) et oreiller + Une couverture en cas de nuit froide
- Lampe de poche (INDISPENSABLE !)
- Lunettes de soleil (avec cordon)
- Crème solaire
- Casquette ou chapeau
- Vêtement de protection contre le vent et la pluie
- Maillot de bain et serviette de plage
- Petit sac à dos
- Nécessaire de toilette + serviette éponge
- Vêtements pour la durée du séjour (pour les enfants restant plusieurs semaines, possibilité de laver en machine des vêtements) – prévoir également des vêtements chauds, au moins deux pulls/polaires, pantalons... (Merci de bien vouloir inscrire le nom de l'enfant afin de faciliter le retour des vêtements égarés vers leurs propriétaires)
- Un sac ou filet pour le linge sale
(facultatif) un déguisement

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), _____, Docteur en médecine, certifie que l'enfant

- Est apte à la vie en collectivité.
- Est en règle avec les obligations vaccinales prévues par la loi au vu de son carnet de santé.
- Ne présente aucun signe d'affection contagieuse.
- Est apte à la manipulation des denrées alimentaires et denrées animales. (Pour pouvoir participer à la préparation des repas, si l'enfant le souhaite.)
- Ne présente aucune allergie ou contre-indication alimentaire connue.
 - Dans le cas contraire préciser :

Autre (préciser) :

Fait à _____ le _____
Signature et cachet du médecin :

AUTORISATION DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION DE L'IMAGE D'UN MINEUR
(À faire remplir et signer par les parents ou responsables légaux)

Nous soussignés :

Nom, Prénom :

Demeurant :

Adresse E-mail :

Agissant en qualité de représentants légaux de :

Accordons à CAMP DE VOILE ALS d'effectuer, dans le cadre de son séjour de vacances au « camp de voile et pêche de Larvor » des prises de vue photographiques ou des enregistrements audiovisuels sur lesquels notre enfant pourrait apparaître.

Nous accordons à CAMP DE VOILE ALS l'autorisation de diffuser les images captées, fixées et enregistrées sur un réseau filaire ou sans fils, de quelque nature que ce soit (Internet, réseau, local).

Nous accordons cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée.

Nous n'autorisons pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente donnera lieu à nouvelle autorisation.

Nous n'autorisons pas CAMP DE VOILE ALS à céder les clichés représentant notre enfant à un tiers.

Ces dispositions sont portées à notre connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Fait àLe

Signature des représentants légaux

Faire précéder les signatures de la mention « Lu et Approuvé »

AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e) _____, en qualité de _____ de l'enfant

(Cocher la case ou rayer la mention si désaccord)

- Autorise le directeur du camp de voile et pêche à transporter ou faire transporter mon enfant en car ou en voiture particulière si nécessaire.

Fait à _____, le _____

Signature

Règlement intérieur

- Parents et enfants s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur au moment du séjour
- Jeunes et animateur(trices) se doivent un respect mutuel en toutes circonstances.
- En cas de pièce(s) manquante(s) au dossier d'inscription le jour de l'arrivée au Camp, la direction se réserve le droit de ne pas accepter de prendre en charge l'enfant jusqu'à réception de toutes les pièces manquantes. Dans le cas où l'arrivée d'un jeune serait reportée pour cette raison, les journées manquées ne donneront pas droit à remboursement.
- Sauf cas de force majeure ou pour raison médicale, un départ anticipé du séjour ne donne pas droit à remboursement du prix du séjour.
- Demande de prolongation de séjour : les demandes de prolongation de séjour devront être faites auprès du directeur(trice) du séjour au plus tard le jeudi précédant la semaine de séjour demandée.
- Pour une bonne organisation des commandes et des menus : tout régime alimentaire particulier doit être signalé à la direction au moins une semaine avant le début du séjour.
- Les participant(e)s s'engagent à respecter les règles de sécurité rappelées par l'équipe d'animation, sur le camp, sur la voie publique, sur l'eau, en temps libre. Des manquements répétés au respect des règles de sécurité malgré les rappels effectués pourront entraîner un renvoi du séjour sans remboursement des frais engagés.
- Les participant(e)s s'engagent à participer aux tâches de la vie en collectivité et à veiller au maintien de la propreté du camp.
- La consommation de tabac est interdite à l'intérieur du camp.
- Tous les médicaments (y compris le paracétamol) doivent être confiés à l'assistant sanitaire et en aucun cas être consommés en automédication.
- L'argent de poche (nous déconseillons de dépasser 15 euros/semaine) peut-être confié à l'animateur en charge de la caisse – si le jeune souhaite conserver son argent par devers lui, l'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Utilisation des téléphones portables :

- Les téléphones portables pourront être confiés à l'équipe d'animation, qui les restituera sur simple demande.
 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris des téléphones portables.
 - L'utilisation du téléphone portable n'est plus autorisée dans les tentes après la fin de la veillée (y compris à but d'éclairage) – en cas de non-respect de cette consigne il sera demandé au jeune de remettre son téléphone à l'équipe d'animation qui le restituera le lendemain.
 - Les participant(e)s aux séjours s'engagent à ne pas publier sur les réseaux sociaux de photos d'autres participants au séjour.
- Les parents peuvent contacter leurs enfants via la ligne téléphonique du camp – merci de privilégier les appels au moment des repas

Signature de l'enfant

Signature des parents